

<b>Titre de la formation</b>	<p style="text-align: center;"><b>Démarche d'accompagnement à la VAE “Validation des Acquis de l'Expérience”</b></p>
<b>Référence France compétences</b>	<p>Nous accompagnons à la VAE pour l'obtention des diplômes de la filière sport et notamment les diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (JEPS) du ministère des Sports CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, CCDACM</p>
<b>Publics cibles</b>	<p><i>Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.</i></p> <p><i>La V.A.E est accessible aux personnes disposant du statut suivant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Salarié du privé</i></li> <li>• <i>Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)</i></li> <li>• <i>Aidant familial</i></li> <li>• <i>Bénévole</i></li> </ul> <p><i>Le candidat doit nécessairement résider en France et avoir la nationalité française (avec pièce d'identité en cours de validité) ou un titre de séjour en règle, au moment du passage devant le jury.</i></p>
<b>Nombre de participants</b>	<p>En VAE collective : un groupe de 15 personnes maximum</p> <p>En VAE individuelle : accompagnement par candidat</p>
<b>Prérequis et admission</b>	<p><b>Prérequis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de recevabilité en lien avec le diplôme demandé</li> </ul> <p><b>Conditions d'admission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité</li> <li>• Transmettre l'avis de recevabilité du diplôme demandé</li> </ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<p><b>À l'issue de la démarche VAE, l'accompagné(e) sera capable de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire son parcours de formation et ses expériences professionnelles</li> <li>• Rédiger un récit d'expérience pour corrélérer l'expérience acquise et les compétences visées par la certification</li> <li>• Sélectionner et analyser des actions parmi son expérience pour le dossier de validation</li> <li>• Compléter le dossier de validation</li> <li>• Se préparer à l'entretien avec le jury</li> </ul>
<b>Programme de la formation</b>	<p>La démarche d'accompagnement VAE suit le parcours suivant :</p> <p><b>Etape 1 : Analyse du parcours professionnel et détermination des 6 actions (en collectif ou individuel)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur les attendus de la présentation de l'expérience.</li> <li>• Identification de situations d'expérience professionnelle ou bénévoles en vue du choix de celles traitées dans le dossier. Argumentation, discussion et validation.</li> </ul> <p><b>Résultats à produire par le candidat à l'issue de l'étape 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des situations et proposition des 6 situations supports de l'accompagnement.</li> </ul>

**Etape 2 : Entretien d'explicitation : Accompagnement méthodologique à la description des situations retenues (en individuel)**

- Relecture du récit d'expérience.
- Entretiens d'explicitation et rédaction du contexte d'intervention pour une situation

**Résultats à produire par le candidat à l'issue de l'étape 2 :**

- Description d'une première situation professionnelle ou bénévole.

**Etape 3 : Accompagnement individuel (réalisable à distance)**

- Cet accompagnement est réparti sur des « aller-retours ». Le candidat rédige des écrits et les transmet à l'accompagnateur par courriel. L'accompagnateur renvoie au candidat ses commentaires et conseils avec des consignes correctives méthodologiques.

NB : les relectures et conseils méthodologiques relatifs à l'écrit seront effectués sur 2 activités. Les documents ne seront pas réécrits par l'accompagnateur.

Une démarche VAE comporte en moyenne 6 à 7 « aller-retours »

**Résultats à produire par le candidat à l'issue de l'étape 3 :**

- Complétude du dossier de validation

**Etape 4 : Synthèse et préparation à l'entretien face au jury (en individuel)**

- Retour sur les productions effectuées et conseils méthodologiques.
- Synthèse et préparation à l'entretien face au jury.

**Durée et rythme de formation**

**Durée en heure : 17 h d'accompagnement réparties comme suit :**

- 1 séance d'accompagnement collectif de 2h30
- 6 à 7 séances en entretien individuel d'1h
- 6 à 7 relectures par courriel du dossier avec des séances d'analyse avec l'accompagnateur, soit 6h
- 1 rendez-vous post accompagnement de préparation de l'oral devant le Jury, soit 1h

**Rythme : individuel en fonction l'avancement des candidats**

**Modalités d'inscription et délais d'accès**

1. Modalités d'inscription : Fournir un dossier d'inscription à retourner avec toutes les pièces demandées jusqu'à 7 jours avant le démarrage
2. Entretien oral avec l'accompagnateur VAE

L'accompagnement ne peut démarrer qu'à la réception de la recevabilité de l'avis de faisabilité (voir prérequis)

**Contraintes et exigences de la démarche VAE**

- Vérifier que l'expérience correspond au référentiel de certification
- S'assurer d'avoir suffisamment de temps personnel à consacrer pour la rédaction du dossier
- Posséder la capacité d'analyser son expérience et de rédiger des rapports explicatifs
- Bien s'approprier le processus à suivre pour effectuer les demandes de recevabilité à consulter ici : <https://www.sports.gouv.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-498>
- Consentir à établir une relation de coopération avec l'accompagnateur

**Lieu**

Accompagnement réalisée en classe virtuelle via teams

<b>Méthodes et moyens pédagogiques</b>	Modalités distancielles : La formation se déroule principalement en classe virtuelle  Méthode pédagogique basée sur les techniques d'entretien d'explicitation.
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	L'évaluation de la démarche VAE se déroule tout au long de la formation de l'accompagnement par la restitution de documents à produire à chacune des étapes.
<b>Modalités d'évaluation certificatives</b>	Une fois votre dossier de validation terminé, il doit être transmis en trois exemplaires au service organisateur de la session de jury du diplôme demandé au plus tard deux mois avant la date de la session. Pour l'entretien avec le jury, vous recevrez une convocation mentionnant l'heure et le lieu de cet entretien.  <i>Si vous ne vous présentez pas à l'entretien, vous serez déclaré ajourné et votre dossier ne sera pas évalué. Vous pourrez déposer un nouveau dossier de validation selon la procédure habituelle lors d'une prochaine date de jury.</i>  A l'issue de la délibération finale du jury régional, le service organisateur vous notifie la décision du jury qui peut : -vous attribuer le diplôme ; -ne pas vous attribuer le diplôme ; -vous attribuer une partie du diplôme.  Les unités capitalisables ou blocs de compétences obtenus sont acquises définitivement.  <b>Le calendrier des Jurys est disponible sur le site du Ministère des sports</b> <a href="https://foromes.jeunesse-sports.gouv.fr/calendrier/jurysVae"><u>https://foromes.jeunesse-sports.gouv.fr/calendrier/jurysVae</u></a>
<b>Encadrement pédagogique</b>	Responsable VAE et Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) : <b>Kamel REZKINI</b>
<b>Tarif et financement</b>	<b>Coût d'un accompagnement de 17h : 1360 €</b> Cette formation est accessible par divers financements et notamment : – Financement employeur ou personnel – CPF <i>Pour plus de précisions, <a href="#">nous consulter</a></i>
<b>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</b>	<b>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</b>  En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.  Référent handicap : Cécile KARAFKA – <a href="mailto:c.karafka@trans-faire.fr"><u>c.karafka@trans-faire.fr</u></a>
<b>Secteur d'activités et types d'emplois</b>	<b>Secteurs d'activités :</b> Les secteurs d'activités sont dépendants du diplôme visé (voir le détail sur les fiches RNCP correspondantes) <b>Type d'emplois accessibles :</b> Les types d'emplois accessibles sont dépendants du diplôme visé (voir le détail sur les fiches RNCP correspondantes)